

# TOURNOI DU VOLANT DE L'ISLE

## RÈGLEMENT :

### ARTICLE 1 : CATEGORIES :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.BaD.. Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.BaD. et en règle avec celle-ci. Les joueurs Seniors Non-Classés, ou classés D, C et B des pourront s'inscrire au Tournoi du Volant de l'Isle.

### ARTICLE 2 : TABLEAUX :

Les tableaux proposés seront les suivants : Simple Hommes, Simple Dames, Double Hommes, Double Dames, Double Mixte.

Pour chaque tableau et chaque série, les rencontres se dérouleront par poule (de 3, 4 ou 5 joueurs), avec 1 ou 2 sortants par poule, puis par élimination directe.

Suivant le nombre de participants, **une consolante sera organisée à l'attention des joueurs éliminés en poule.**

Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points, avec prolongations possibles jusqu'à 30. En cas d'égalité à 20, le set est prolongé : le joueur ou l'équipe qui mène avec 2 points d'écart remporte le set. A 29 égalité, le joueur ou l'équipe marquant le premier 30 gagne le set.

### ARTICLE 3 : NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Le nombre de participants sera limité à 150 joueurs.

En cas de surnombre, les critères appliqués dans l'ordre seront les suivants :

- les inscriptions non complètes seront refusées,
- la date d'arrivée des fiches d'inscription complètes,
- le nombre d'inscrits par club et par catégorie : en cas de surnombre, nous prendrons, pour chaque club, les 4 premiers joueurs inscrits par tableau et par classement.

### ARTICLE 4 : LE PANACHAGE ET LA FUSION DES SERIES :

**Toutes les femmes (N.C. – D – C – B), et les hommes classés B et C pourront s'inscrire sur 3 tableaux. Seuls les hommes N.C. et D ne pourront s'inscrire que sur 2 tableaux.** Tous les joueurs pourront s'inscrire dans 2 séries différentes. Ils pourront s'inscrire dans leur série de classement ou une série supérieure, mais en aucun cas inférieure.

Le comité d'organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits était insuffisant.

### ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS :

Les feuilles d'inscription devront parvenir au plus tard le Mercredi 12 Novembre 2014 (cachet de la poste faisant foi), accompagnées du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de : **LE VOLANT DE L'ISLE**, et adressées à : **Anne CHAILLOU - 6, Rue Maurice Ferchaud – 33910 St-Denis-de-Pile.**

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle. Les droits d'inscription sont fixés comme suit : **un tableau : 11,00 € - 2 tableaux : 16,00 € - 3 tableaux, 17,00 €.**

### **ARTICLE 6 : VOLANTS :**

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants homologués pour ce tournoi sont :

- \* Pour les joueurs classés : Volants plumes BABOLAT Aéroflex Tour.
  - \* Pour les joueurs Non-Classés : Volants plastiques YONEX Mavis 370.
- Des volants homologués seront en vente au Stand **SMASH**.

### **ARTICLE 7 : ARBITRAGE :**

Le Juge-Arbitre de la compétition est Alain VIDEAU

En poule, les matches seront arbitrés par les gagnants. Les phases finales seront arbitrées par les perdants.

### **ARTICLE 8 : LES TEMPS DE REPOS :**

Le temps de repos entre 2 matches sera de 20 minutes minimum, pour tous les tableaux (Simples, Doubles et Mixtes).

### **ARTICLE 9 : LE TEMPS DIT D'ÉCHAUFFEMENT :**

Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel. Ce temps démarre à l'appel du match, et comprend en particulier : le test des volants et le tirage au sort.

Deux minutes après le troisième appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

### **ARTICLE 10 : POINT PARTICULIER :**

Si le volant touche le plafond ou ses structures (panneaux de basket, câbles, lumière) :

- \* à l'engagement : le volant est remis une fois.
- \* au cours de l'échange : le volant est compté faute.

Une tenue correcte est exigée, suivant le règlement de la F.F.BaD..

### **ARTICLE 11 :**

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, les arbitres et les membres du comité d'organisation.

### **ARTICLE 12 : RECLAMATIONS :**

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

### **ARTICLE 13 :**

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).